Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le 02/06/2025
ID : 038-213803489-20250526-2025_069-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

DELIBERATION N° 2025_069

MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 20 mai 2025

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Lydia BERENFELD*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir Denis GIRAUD), Eric SCHULZ (pouvoir Enguerrand BONNAS), Véronique REBOUL (pouvoir Karen ANDREIS), Didier de BELVAL (pouvoir Jean-Luc VERJAT)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Christine GAGET*

Une réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents de catégorie A assurant des missions de direction a été conduite, en lien avec les agents concernés. L'enjeu de cette nouvelle organisation est de s'adapter aux contraintes de service des postes de catégorie A nécessitant une souplesse horaire et dont les textes ne permettent pas la mise en place d'IFTS.
Il est ainsi proposé la mise en place d'un cycle de travail supplémentaire spécifique aux agents de catégorie A assurant des missions de direction :

- Cycle sur la base de 39h avec 23 jours de RTT

Cette organisation sur la base de 39h hebdomadaires leur permettra notamment de pouvoir disposer de la disponibilité nécessaire pour les temps de travail avec les élus. Le protocole en annexe précise l'application de ce cycle et les règles d'utilisation des jours ARTT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le protocole d'organisation du temps de travail des agents de catégorie A assurant des missions de direction
AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de ce protocole.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 26 mai 2025
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 23/06/2025 15:20 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33250